

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020  
Affiché à la porte de la Mairie le 07 Juillet 2020

**Etaient présents :**

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, MARTIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE,  
GAUDEFROY  
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

**Etait absent et excusé :**

Néant

**Secrétaire de séance :** Madame MORELLE

**Ordre du jour :**

- Adoption du compte-rendu session ordinaire du 26 Mai 2020
- Informations et Communications du Maire
- Compte-rendu Commission Travaux du 10 Juin 2020
- Compte-rendu Commission Ecoles du 11 Juin 2020
- Compte-rendu Commission Finances du 22 Juin 2020

**PROJETS DE DELIBERATIONS :**

- Enfouissement BT « Chaussée Brunehaut » entre le poste déviation et le canal
- Rénovation LED de 3 EP sur le pont Canal
- Ecole des 4 Chemins : Demande de subvention Aire de Jeux Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Année 2020-2021
- Ecole des 4 Chemins : Demande de subvention Aire de Jeux Aisne Partenariat Investissement Année 2020-2021
- Commission Communale des impôts directs : Désignation des Commissaires Titulaires et Suppléants
- Service des Eaux – Compte de Gestion 2019
- Service des Eaux – Compte Administratif 2019
- Service des Eaux – Affectation des résultats 2019
- Commune – Compte de Gestion 2019
- Commune – Compte Administratif 2019
- Commune – Affectation des résultats 2019
- Débat d'orientation budgétaire 2020
- Note de présentation 2020
- Budget primitif 2020 – Commune
- Commune – Fiscalité 2020 / Taux d'imposition
- Rapport annuel service Eau D.S.P
- Compte de dépôt de fonds au Trésor – Paiement par carte bancaire
- Marché public – Contrat de prestation de restauration NEWREST
- Centre Communal d'Action Sociale – Election des Membres
- Commission d'appel d'offres – Election des Membres

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que notre session comportera deux parties, la première comme à l'accoutumée avec :

### **1) Adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 26 Mai 2020**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance était notre collègue Monsieur Daniel GUERNUT

### **2) Informations et Communication du Maire**

Comme avant chaque session, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des affaires courantes concernant notre collectivité.

Mais avant cela, Monsieur le Maire demande aux Membres de l'Assemblée d'avoir une pensée pour notre ancien collègue Pierre VICTORIEN décédé à l'âge de 75 ans et dont les funérailles ont été célébrées le 16 Juin dernier.

Monsieur Pierre VICTORIEN avait été fait Citoyen d'Honneur de notre Commune lors de la dernière session de Conseil du Mandat dernier.

### **3) COVID-19**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des lettres reçues

- de Monsieur Xavier BERTRAND Président de la Région Hauts de France
- de Monsieur Marc DELATTE Député de la 4<sup>ème</sup> Circonscription

adressant tous deux leurs remerciements pour l'action menée dans le cadre de la période difficile liée à la pandémie ; rappelant que les communes sont un rouage essentiel au bon fonctionnement de la démocratie.

### **4) Déviation de la R.D N01**

Monsieur le Maire rappelle que le Département a décidé de faire entreprendre la reconstruction de 4 ouvrages d'art qui permettent la décharge de la vallée de l'Aisne en permettant une augmentation de la capacité d'écoulement des crues de l'Aisne.

Ces travaux, ont une durée de 4 mois représentant un coût estimatif de 2,5 millions d'euros.

L'on ne peut que se féliciter de cette réalisation pour notre territoire communal.

Malheureusement ces travaux vont nécessiter la mise en place d'une déviation routière d'un axe structurant reliant Saint-Quentin à Soissons.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des multiples démarches et interventions effectuées tant auprès des services de la voirie Départementale que de la Police afin de faire sécuriser au mieux cette déviation qui, malgré tout, empruntera les RD 429 et RD 53 sur notre Commune avec un risque particulier en sortie "Sud" en direction d'Amigny-Rouy.

Monsieur le Maire informe le Conseil des dispositions qu'il a pu obtenir de ces services afin d'améliorer tant que faire se peut les risques que cette circulation risque d'engendrer de part son importance et de la vitesse des véhicules en dépit des règles de sécurité et de Code de la Route

- Rétrécissement du Pont de l'Oise

- Circulation alternée
- Mise en place des bandes "rugueuses" en sortie "sud"
- Contrôles de police

Bonne note est prise.

### **5) Recours au Tribunal Administratif**

Monsieur le Maire informe le Conseil que notre recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a été inscrit au rôle de l'audience du 23 Juin dernier

Renseignements pris notre dossier serait actuellement en "délibéré".

Bonne note est prise.

### **6) Ecole – Reprise**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au confinement l'école a été reprise en deux temps

- partiellement le 25 Mai
- avec caractère obligatoire le 22 Juin

Tout s'est bien déroulé et il a tenu à souligner le travail fait en commun entre la sous-commission de crise, le personnel enseignant et les représentants des parents d'élèves.

Il a adressé ses remerciements aux Membres de la Sous-Commission pour leur étroite et précieuse collaboration.

### **7) Broyage Nord-Est**

Monsieur le Maire a donné connaissance aux Membres du Conseil du contenu de la lettre reçue de Monsieur le Préfet en date du 18 Juin 2020.

Une enquête publique sera ouverte et le Conseil sera appelé à émettre un avis à l'issue.

Ce dossier sera à suivre de près compte tenu des nuisances rencontrées ; nuisances visuelles, olfactives et sanitaires.

### **8) Elections Sénatoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil du contenu de la circulaire du Ministre de l'Intérieur sur la prochaine élection des Sénateurs.

Le Conseil Municipal sera appelé à se réunir le Vendredi 10 Juillet prochain à 18 heures dans cette salle afin de désigner :

- 3 Délégués Titulaires
- 3 Délégués Suppléants

que l'on appelle "Les Grands Electeurs" et qui seront appelés à voter le Dimanche 27 Septembre 2020 afin d'élire les sénateurs de l'Aisne.

Arrivée de Madame POUILLARD Paméla à 18h45

### **9) Conseil d'Ecole du 23 Juin 2020**

Monsieur le Maire donne quelques informations sur le compte-rendu du dernier conseil d'Ecole du 23 Juin 2020.

Il fait part des souhaits exprimés sur les petits et grands travaux à envisager dans les prochains temps en fonction des études à réaliser, des financements à obtenir et des possibilités financières de la Commune.

Au cours de cette réunion, la Directrice s'est félicitée de l'application de la nouvelle technologie mise en place et financée par la Commune dans le cadre de l'environnement numérique de travail pour le 1<sup>er</sup> degré.

Cette disposition a permise une étroite coordination enseignants / parents pendant la période de confinement et notre école a été citée comme "Pionnière" dans ce domaine.

Bonne note est prise avec satisfaction.

De plus il est signaler que nos effectifs scolaires resteront stables pour la prochaine rentrée 2020/2021.

### **10) Affaire MAGNETTO WHELLES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par arrêté préfectoral du 19 Juin 2020 une enquête publique sera organisée portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de production de jantes automobiles sur le Territoire de Tergnier ; demande présentée par la Société MAGNETTO.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis sur cette demande et ce, au plus tard le 29 Octobre 2020.

Monsieur le Maire donne connaissance aux Conseillers du rapport reçu sur cette demande en provenance de l'Agence Régionale de la Santé ; rapport qui soulève de nombreux points d'interrogation.

Il faudra être très prudents sur ce dossier précise Monsieur le Maire, car des craintes sont émises tant au niveau de la protection du captage d'eau, que de la distribution d'eau potable, que de la qualité de l'air et sur les rejets.

Ce dossier sera donc suivi avec une particulière attention.

### **11) Compte rendu Commission des Travaux du 10 Juin 2020**

Monsieur le Maire commente le compte rendu de la Commission des Travaux et précise les points suivants :

#### **a) Lotissement**

Actuellement ce dossier semble stagner compte tenu de la conjoncture actuelle et la période de crise que nous venons de vivre.

Pour le moment le dossier est toujours en instance chez le notaire.

Bonne note est prise.

#### **b) Boisement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le rôle des Commissions est de réaliser des études, de faire des propositions au Conseil.

Dans le cadre de l'opération régionale 1 000 000 d'arbres il faut savoir si nous sommes intéressés par la procédure ou pas.

Si oui, il faut alors se positionner, faire une étude et présenter notre candidature.

Dans le cas inverse, le dossier est à classer sans suite.

C'est le cheminement normal d'instruction d'un dossier.

Cette question sera donc à revoir en Commission des Travaux pour orientation à donner.

#### **c) Ralentisseurs**

Monsieur le Maire signale au Conseil les multiples demandes reçues quant à la mise en œuvre dans la Commune de "ralentisseurs".

En effet de très nombreux riverains de la RD 53 "Chaussée Brunehaut" se plaignent de la vitesse de circulation des automobilistes, du non-respect du Code de la Route et de leur manque total de responsabilité, tant au niveau des véhicules légers que des poids lourds.

Afin de renforcer la sécurité dans la traversée de notre commune, ils demandent la mise en place de "ralentisseurs" efficaces au niveau :

- au niveau de l'entrée "Sud"
- de l'école
- de la Chaussée Brunehaut entre le Pont de la déviation et l'Eglise

Monsieur le Maire demande à ce que la Commission des Travaux étudie cette question qui devient, effectivement, une priorité.

Affaire à revoir et dossier à déposer au titre des "Amendes de Police".

#### **d) Permis de construire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la procédure d'obtention et de délivrance des Permis de construire.

Il faut savoir qu'à ce titre, c'est le règlement du "P.L.U" Plan Local d'Urbanisme, adopté en 2016 qui fait référence.

Bonne note est prise.

## **12) Compte rendu Commission des Affaires Scolaires du 11 Juin 2020**

Bonne note est prise.

Monsieur le Maire précise que, compte-tenu des informations reçues il supprime de l'ordre du jour l'examen de la délibération N°17 portant sur "Subvention exceptionnelle" à la coopérative scolaire.

## **13) Compte rendu Commission des Finances**

Bonne note est prise de ce compte-rendu

### **a) Vente logement + terrain Ecole**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission des Finances a été destinataire de la proposition d'achat de la propriété contiguë à l'Ecole.

Il s'agit d'une contre-proposition par rapport à l'estimation effectuée par le Notaire.

Il convient donc de se prononcer sur la base de cette éventuelle transaction immobilière.

Après exposé il est proposé de statuer par vote à mains levées.

- a) Soit sur la contre-proposition effectuée par l'acquéreur éventuel à 40 000,00 €
- b) Soit sur la base de la vente arrêtée par la Commission à 44 000,00 €

Dans les deux cas il s'agit d'un prix net vendeur auquel s'ajoutent les frais notariés plus la clôture de la parcelle acquise à savoir

- 1) Sur l'arrière de l'école – mur en parpaings enduits
- 2) Sur l'avant de l'école – muret avec grille identique à celle en façade de rue

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants

|             |         |
|-------------|---------|
| Variante a) | 3 voix  |
| Variante b) | 11 voix |

Monsieur le Maire est chargé de poursuivre cette transaction auprès de l'acquéreur.

## **14) Projets Délibérations**

### **N°1 : Enfouissement BT « Chaussée Brunehaut » entre le poste déviation et le canal**

Monsieur le Maire, indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques et éclairage public.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 97 057,59 € HT,

et se répartit comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension) | 59 715,45 € HT |
| Matériel Eclairage public                          | 26 107,96 € HT |

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Réseau Eclairage Public | 7 624,45 € HT |
| Armoire de commande     | 1 307,96 € HT |
| Calculateur Astro       | 330,67 € HT   |
| Prises d'illumination   | 1 521,10 € HT |
| Contrôle de conformité  | 450,00 € HT   |

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à 49 407,70 € HT.

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

## **N°2 : Rénovation LED de 3 EP sur pont Canal**

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Rénovation LED de 3 EP sur pont Canal

Le coût total des travaux s'élève à **1 940,63 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **995,04 € HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) **D'ACCEPTER** l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) **S'ENGAGE** à verser à l'USEDA la contribution demandée.

**N°3 : Ecole des 4 Chemins : Demande de subvention Aire de Jeux Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Année 2020-2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la 4<sup>ème</sup> Commission, du 17 Février 2020

Vu sa décision en date du 25 Février 2020

Vu le rapport de la 4<sup>ème</sup> Commission en date du 10 Juin 2020

Vu le dossier établi sur le projet d'implantation d'une aire de jeux à "L'Ecole des 4 Chemins" de Condren

Vu l'avis de Madame l'Inspectrice Départementale sur plan technique et d'opportunité

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **ADOPTE** le projet d'implantation d'une aire de jeux à "l'Ecole des 4 Chemins "
2. **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020/2021 au taux de 45 %
3. **ADOPTE** le devis de ces travaux estimés à 19.619 € HT
4. **SOLLICITE** l'aide financière de la D.E.T.R 2020/2021 s'élevant à 8.828 €
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation de ce projet

**N°4 : Ecole des 4 Chemins : Demande de subvention Aire de Jeux Aisne Partenariat Investissement Année 2020-2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la 4<sup>ème</sup> Commission, du 17 Février 2020

Vu sa décision en date du 25 Février 2020

Vu le rapport de la 4<sup>ème</sup> Commission en date du 10 Juin 2020

Vu le dossier établi sur le projet d'implantation d'une aire de jeux à "L'Ecole des 4 Chemins" de Condren

Vu l'avis de Madame l'Inspectrice Départementale sur plan technique et d'opportunité

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **ADOPTE** le projet d'implantation d'une aire de jeux à "l'Ecole des 4 Chemins "
2. **SOLLICITE** l'aide financière de l'Assemblée Départementale au titre du programme "Aisne Partenariat Investissement" 2020 au taux de 15 %
3. **ADOPTE** le devis de ces travaux estimés à 19.619 € HT



4. **SOLLICITE** l'aide financière du Département "Aisne Partenariat Investissement" 2020/2021 s'élevant à : 2.942 €
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation de ce projet

#### **N°5 : Commission Communale des impôts directs : Désignation des Commissaires Titulaires et Suppléants**

Monsieur le Président donne lecture aux Membres de l'Assemblée d'une lettre en date du 02 Juin 2020 reçue de la Direction Départementale des finances publiques de l'Aisne.

Il en résulte que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts directs, la Commission Communale des Impôts directs, prévue dans chaque Commune, doit être composée de six Commissaires titulaires et six Commissaires suppléants.

Ces Commissaires sont désignés par les soins de la Direction Départementale des Finances sur une liste de contribuables de la Commune, dressée en double, par le Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé d'arrêter cette liste comme suit :

- **Président** : Monsieur Claude FLORIN, Maire.
- **Titulaires** :
  - Mesdames MORELLE, GABRIEL, TARGY, POUILLARD
  - Messieurs LEFEBVRE, GAUDEFROY
  
  - Mesdames LAUGIER, BRUXELLE, BÉGARD
  - Messieurs LENGOWSKI, MARCY, DE BENEDICTIS
- **Suppléants** :
  - Madame CRAMPON
  - Messieurs DUFOUR, GUERNUT, SENECHAL, MARTIN, HILLION
  
  - Mesdames HENRIQUET, VOYEUX, DHUEZ, CARPENTIER
  - Messieurs VALETTE, GERNE

Après exposé, le Conseil Municipal :

1. **PREND** note des informations communiquées
2. **ADOpte** la liste des propositions formulées quant à la désignation des Commissaires titulaires et suppléants au titre de la Commission Communale des Impôts directs pour la Commune de CONDREN.

## **N°6 : Service des Eaux – Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de **l'exercice 2019** ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par Madame Anne-Marie PHILIPPE, Madame Christine SCHLECK, Madame Caty BRIQUET, Receveurs Municipaux est exact ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé, pour **l'exercice 2019** par les Receveurs visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **N°7 : Service des Eaux – Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeanine LAUGIER, délibérant sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2019, dressé par Monsieur FLORIN Claude, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Par 14 voix Pour,

1. **LUIDONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                                | FONCTIONNEMENT         |                            | INVESTISSEMENT         |                            | ENSEMBLE               |                            |
|--------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|
|                                | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédent |
| Résultats<br>reportés          |                        | 13 813,16                  |                        | 17 868,07                  |                        | 31 681,23                  |
| Opérations de<br>l'exercice    | 40 054,21              | 22 734,99                  | 6 844,22               | 8 716,51                   | 46 898,43              | 31 451,50                  |
| <b>Totaux</b>                  | 40 054,21              | 36 548,15                  | 6 844,22               | 26 584,58                  | 46 898,43              | 63 132,73                  |
| <b>Résultat de<br/>clôture</b> |                        | - 3 506,06                 |                        | 19 740,36                  |                        | 16 234,30                  |

2. **CONSIDERANT** les excédents 2019, **DECIDE** d'affecter la somme de + 16 234,30 € au budget général de la Commune 2020 article 7588 conformément à la Délibération N°2019/53 en date du 05 Novembre 2019
3. **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au Report à Nouveau, au Résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **N°8 : Service des Eaux – Affectation des résultats 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 constate que ce compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :  
Résultat cumulé = - 3506,06
- En investissement :  
Résultat cumulé = + 19 740,36

soit un résultat global cumulé de + 16 234,30 € au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Considérant que les résultats doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Considérant les décisions prises lors de sa session du 05 Novembre 2019 portant sur le transfert de la compétence "Eau Potable" à effet du 01 Janvier 2020 et l'affectation de l'excédent budgétaire au profit du budget général de la Commune 2020 (Délibération N°2019/53 du 05.11.2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés.

1°) **DECIDE** d'affecter l'excédent global 2019 d'un montant de + 16 234,30 € provenant du Service des Eaux au profit de la Commune budget 2020 : Article 7588

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette disposition

### **N°9 : Commune – Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de **l'exercice 2019** ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par :

- Madame Anne-Marie PHILIPPE
- Madame Christine SCHLECK
- Madame Cathy BRIQUET

est exact ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) Déclare, par : 15 voix Pour, le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **N° 10 : Commune – Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeanine LAUGIER, délibérant sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2019, dressé par Monsieur FLORIN Claude, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, par : 14 voix Pour.

1. **LUI DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

|                            | Fonctionnement      |                      | Investissement      |                      | Ensemble            |                     |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
|                            | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recette ou Excédent |
| Résultats reportés         |                     | 117 434,94           | 59 918,08           |                      | 59 918,08           | 117 434,94          |
| Opérations de l'exercice   | 637 705,07          | 744 738,59           | 151 322,51          | 161 005,18           | 789 027,58          | 905 743,77          |
| Reste à réaliser           |                     |                      | 4 664,35            | 1 824,92             | 4 664,35            | 1 824,92            |
| <b>Totaux</b>              | 637 705,07          | 862 173,53           | 215 904,94          | 162 830,10           | 853 610,01          | 1 025 003,63        |
| <b>Résultat de clôture</b> |                     | <b>+ 224 468,46</b>  | <b>- 53 074,84</b>  |                      |                     | <b>+ 171 393,62</b> |

2. **CONSIDERANT** les résultats constatés, DECIDE d'affecter les sommes suivantes comme suit :
  - + 224 468,46 € au compte 002 (Fonctionnement) : Excédent de Fonctionnement Reporté ;
  - 53 074,84 € au compte 001 (Investissement) : Déficit d'investissement reporté
3. **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au Report à Nouveau, au Résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **N°11 : Commune – Affectation des résultats 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FLORIN Claude, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### **En Fonctionnement :**

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice :   | + 107.033,52 €        |
| Résultat antérieur (002) : | + 117.434,94 €        |
| <b>RESULTAT CUMULE :</b>   | <b>+ 224.468,46 €</b> |

#### **En Investissement :**

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | + 9.682,67 € |
| Reste à réaliser :       | - 4.664,35 € |
| Reste à encaisser :      | + 1.824,92 € |

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Résultat antérieur (001) :   | - 59.918,08 €        |
| <b>RESULTAT CUMULE (1) :</b> | <b>- 53.074,84 €</b> |

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Soit en « report à nouveau » pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- Soit en « réserve », pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en « réserve » afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser et d'autre part, en « report à nouveau » de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix Pour, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

#### **N°12 : Débat d'orientation budgétaire 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de débat d'orientation budgétaire prévisionnel de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 Juin 2020,

Après exposé et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

1. **PREND NOTE** du projet prévisionnel des investissements envisagés au titre de l'exercice budgétaire 2020 tels que repris sur les tableaux en annexe,
2. **ADOPTE** ce projet dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2020

#### **N°13 : Note de présentation 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu les Comptes Administratif 2019 du Service des Eaux et de la Commune,

Vu les Comptes de Gestion 2019 établis par Mesdames PHILIPPE, SCHLECK, BRIQUET, Receveurs ;

Vu le Budget Primitif 2020 de la Commune,

Vu sa délibération fixant les taux de fiscalité pour l'année 2020

A l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **PREND** acte de la note de présentation établie par le Maire dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2020 ; note de présentation retraçant le bilan de l'exercice 2019 et les prévisions budgétaires de l'exercice 2020
2. **PREND** note des données financières établies et arrêtées dans le cadre de cette session ordinaire portant sur l'élaboration budgétaire de la Commune
3. Au titre de l'année 2020

#### **N°14 : Budget primitif 2020 – Commune**

Vu le rapport de la Commission des Finances en date du 22 Juin 2020

Vu les explications fournies

Vu sa délibération adoptant le Compte Administratif 2019,

Vu sa délibération de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2019,

Vu la délibération de ce jour fixant les taux de fiscalité, le produit attendu pour l'exercice 2020,

Vu sa délibération adoptant la note de présentation,

Le Conseil Municipal :

1. **ADOPTE** le Budget Primitif 2020 de la Commune,
2. **ARRETE** le Budget Primitif 2020 aux sommes ci-après :

|   |   |            |
|---|---|------------|
| • <b><u>Section de fonctionnement</u></b> : |   | 908 018,65 |
| <b>Dépenses</b>                             | = | 908 018,65 |
| <b>Recettes</b>                             | = | 736 625,03 |
| <b>Excédent reporté</b>                     | = | 171 393,62 |
| • <b><u>Section d'investissement</u></b> :  |   | 284 372,73 |
| Dépenses                                    | = | 226 633,54 |
| Restes à réaliser                           | = | 4 664,35   |
| Déficit reporté                             | = | 53 074,84  |
| • Recettes                                  | = | 282 547,81 |
| • Restes à encaisser                        | = | 1 824,92   |

Soit un budget total équilibré à 1 192 391,38

## **N°15 : Commune – Fiscalité 2020 / Taux d'imposition**

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2020,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 Juin 2020

Considérant qu'il importe de fixer les taux d'impositions communales pour l'année 2020

Après exposé, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

1. **FIXE** à 341 008,00 € le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2020
2. **PREND** acte du total des allocations compensatrices établies à 124 025,00 € pour l'année 2020
3. **DETERMINE** le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2020 à 216 983,00 €
4. **PREND** acte que le coefficient de variation proportionnelle pour 2020 ressort à  $216\,983 / 216\,983 = 1,000000$
5. **FIXE** les taux 2020 comme suit :
  - Foncier bâti : 23,32 %
  - Foncier non bâti : 52,97 %
6. **DETERMINE** comme suit les produits fiscaux attendus pour 2020 à savoir :
  - Foncier bâti : 203 793,00 €
  - Foncier non bâti : 13 190,00 €

|                               |
|-------------------------------|
| Soit un total de 216 983,00 € |
|-------------------------------|

7. **ARRETE** le montant des allocations compensatrices à
  - Taxe d'habitation = 114 295,00 €
  - Allocations compensatrices = 9 730,00 €

|                     |
|---------------------|
| <b>124 025,00 €</b> |
|---------------------|

## **N°16 : Rapport annuel service Eau D.S.P**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.



Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, établi par VEOLIA Délégué du Service Public Eau Potable.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés.

1. **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau public d'eau potable 2019 établi par la Société VEOLIA Délégué du Service Public d'Eau Potable.

### **N°17 : Subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire**

Ce projet de délibération N°17 est retiré de l'ordre du jour.

### **N°18 : Compte de dépôt de fonds au Trésor – Paiement par carte bancaire**

Après échange avec le comptable public de la trésorerie de Chauny et afin de faciliter les opérations de versement des produits de la régie de restauration scolaire, activités périscolaires, médiathèque et Salle Polyvalente, notamment les opérations de paiement par carte bancaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

8. **DECIDE** le paiement par carte bancaire pour l'encaissement des recettes des régies
9. **ACCEPTE** l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor pour le versement des produits de la régie de restauration scolaire et activités périscolaires, médiathèque et Salle Polyvalente.
10. **DESIGNE** Mme OMBELETS Corinne régisseur titulaire de cette régie comme mandataire principale de ce compte de dépôt de fonds.
11. **DECIDE** l'acquisition d'un terminal de paiement
12. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions correspondantes

### **N°19 : Marché public – Contrat de prestation de restauration NEWREST**

#### **Avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un contrat de fourniture de repas a été signé le 07 Novembre 2017.

Compte tenu de la crise sanitaire due au Covid-19 la restauration a été suspendue à effet du 12 Mars 2020.

Elle a été réouverte partiellement à compter du 25 Mai 2020.

Ces dispositions ont eu pour conséquence une diminution notable du nombre de repas fournis journalièrement entraînant un surcoût par repas dû aux forfait frais fixes et livraison par jour.

Afin de compenser ce surcoût la Société présente un avenant n°1 à la convention initiale.

Dans cet avenant le prix de facturation des repas tient compte d'un tarif repas et d'un forfait frais fixes et livraison.

Il en résulte donc une diminution du tarif repas et l'application d'un forfait frais fixe et livraison et ce jusqu'au retour à la normale de l'activité.

Après exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés.

1. **ADOPTE** le projet d'avenant n°1 à signer avec la Société NEWREST pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 à effet du 25 Mai 2020
3. **DIT** que la dépense correspondante sera rattachée aux opérations budgétaires correspondantes

#### **N°20 : Centre Communal d'Action Sociale – Election des Membres**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le Maire Président de droit, des Membres élus par le Conseil Municipal et des Membres nommés.

Les Membres élus du Conseil d'Administration doivent l'être au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sous panachage ni vote préférentiel. Le vote doit être secret.

Notre délibération n°2020/27 portant sur la désignation des représentants du Conseil Municipal ne peut être validée.

Il convient donc de procéder non pas par désignation mais par élection au scrutin secret.

Il vous est donc demandé :

- d'annuler la délibération précitée
- de procéder par vote à bulletins secrets à l'élection des quatre représentants du Conseil Municipal

Après exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Le vote a donné les résultats suivants en application de l'article R 123-8 du CASF

Candidatures :

- Madame Martine MORELLE            15 voix

- Madame Jeannine LAUGIER 15 voix
- Madame Maryse BRUXELLE 15 voix
- Madame Marie José GABRIEL 15 voix

### **N°21 : Commission d'appels d'offres – Election des Membres**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans les Communes de moins de 3 500 habitants la Commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant en qualité de Président de Droit, de trois Membres Titulaires élus et de trois Membres Suppléants élus.

A l'exception de son Président, tous les Membres Titulaires et Suppléants doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste (Article L 1411-5 et D 1411-3 du C.G.C.T).

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

L'élection des Membres Titulaires et des Suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée).

Notre délibération N°2020/19 ne peut être validée telle que.

Il convient donc de procéder par vote à bulletins secrets.

Il vous est donc demandé

- 1) **D'ANNULER** la délibération précitée
- 2) **DE PROCEDER** par vote à bulletins secrets à l'élection de trois Membres Titulaires et de trois Membres Suppléants.

Le vote a donné les résultats suivants :

|            |    |
|------------|----|
| - Votants  | 15 |
| - Nuls     | 0  |
| - Exprimés | 15 |
| - Majorité | 8  |

**Titulaires** :

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Monsieur GAUDEFROY Philippe | 15 voix |
| Madame TARGY Michelle       | 15 voix |
| Madame GABRIEL Marie José   | 15 voix |

**Suppléants** :

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Monsieur LEFEBVRE Fabrice | 15 voix |
| Monsieur HILLION Patrick  | 15 voix |
| Madame POUILLARD Paméla   | 15 voix |

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant inscrite, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée du travail réalisé ce soir ; avec un ordre du jour particulièrement chargé ; dû à la période difficile que nous venons de passer liée à la pandémie.

Il précise que le Conseil Municipal se réunira **le Vendredi 10 Juillet 2020 à 18 heures en la Salle Brunehaut** pour la désignation des 3 Délégués Titulaires et des 3 Délégués Suppléants en vue de l'élection des 3 Sénateurs de l'Aisne : élection fixée au Dimanche 27 Septembre 2020 à Laon.

La séance est levée à 19h40

---0---

La Secrétaire de Séance

Madame MORELLE Martine

Signatures du Conseil Municipal du 30 Juin 2020 :

|   |  |  |
|---|--|--|
| Monsieur FLORIN Claude<br>Maire                     | Monsieur DUFOUR Jean-Paul<br>1 <sup>er</sup> Adjoint | Madame MORELLE Martine<br>2 <sup>ème</sup> Adjoint |
| Monsieur GUERNUT Daniel<br>3 <sup>ème</sup> Adjoint | Monsieur SENECHAL Dominique                          | Monsieur MARTIN Jean-Pierre                        |
| Madame CRAMPON Hélène                               | Monsieur HILLION Patrick                             | Monsieur LEFEBVRE Fabrice                          |
| Madame TARGY Michelle                               | Madame POUILLARD Paméla                              | Madame LAUGIER Jeannine                            |
| Madame BRUXELLE Maryse                              | Monsieur GAUDEFROY Philippe                          | Madame GABRIEL Marie-José                          |